



CHAPITRE XXIV

La Conférence de Berlin. — Le prince de Bismarck. — Reconnaissance de l'État neutre et indépendant du Congo. — Les Chambres belges autorisant le Roi Léopold à accepter la souveraineté du nouvel État. — Les adresses des Communes. — Le Congo à l'Exposition d'Anvers. — Massala. — Promesses pour l'avenir.

L'INÉBRANLABLE conviction, l'énergique volonté, l'inépuisable largesse dont fit preuve Sa Majesté Léopold II, pour impulser et soutenir l'entreprise la plus belle du dix-neuvième siècle, furent universellement admirées jusqu'aux confins des deux mondes.

Le « pas de géant », cette heureuse expression de M. Adolphe Burdo, commencé le 12^e septembre 1876, s'achevait en novembre 1884. Huit années avaient suffi pour conquérir sans effusion de sang et pour gagner à la cause

sacrée de la civilisation un territoire de plus de deux mille kilomètres qui va du Zambèze au lac Tanganika et de Banana aux Falls, où le Congo coule étonné au pied de quarante-trois villes naissantes et emporte sur sa croupe frémissante et domptée une flottille de bateaux à vapeur dont le nombre va toujours croissant.

Les incessants efforts de Cambier, de Roger, de Van den Heuvel, de Valcke, de Nilis, de Van Gele, de Coquilhat et de cent autres non moins intrépides dont nous ne pourrions donner ici que la sèche nomenclature ; et ce long et douloureux nécrologe qu'ouvre Crespel et que clôt Stevart — puisse la liste funèbre ne plus se rouvrir de longtemps ! — tous ces dévouements jusqu'au sacrifice de la vie, tous ces martyres, ne sont point demeurés stériles, car on leur doit la révélation du « mystérieux continent » ; le voile qui l'enveloppait de toutes parts est en partie soulevé et le monde civilisé contemple avec une grave émotion l'aube naissante qui éclaire cette contrée hier si ténébreuse.

Le peuple des États-Unis a salué le premier cette aurore. En 1878, le sénateur Sanford, dans un discours qui a produit une grande sensation, a fait ressortir en termes émus le but tout humanitaire de l'œuvre de Léopold II et a appelé sur elle l'attention de son gouvernement.

Ces paroles furent entendues et le Sénat de la grande République américaine, reconnaissant d'une voix unanime la souveraineté de la Société fondée à Bruxelles, proclama la neutralisation du territoire sur lequel flottait le drapeau de l'Association.

L'Europe de son côté ne demeura pas inactive. Le prince de Bismarck, grand chancelier de l'empire d'Allemagne, provoqua la réunion à Berlin d'une conférence internationale pour régler équitablement en faveur des nations civilisées les conditions et l'accès de ce vaste marché ouvert en Afrique par une poignée d'hommes désintéressés, au commerce de tous les peuples.

C'est le 15 novembre 1884 que cette conférence, spécialement dénommée « Conférence de Berlin », se réunit au palais du ministre des affaires étrangères d'Allemagne, sous la présidence du prince de Bismarck.

Voici l'exorde de l'acte général de cet important aréopage :

« Au nom du Dieu tout puissant, Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, Sa Majesté l'empereur d'Autriche, roi de Bohême, etc.,... et roi apostolique de Hongrie, Sa Majesté le roi des Belges, Sa Majesté le roi de Danemark, Sa Majesté le roi d'Espagne, le président des États-Unis d'Amérique, le président de la République française, Sa Majesté la reine du royaume-uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes,

Sa Majesté le roi d'Italie, Sa Majesté le roi des Pays-Bas, grand-duc du Luxembourg, etc., Sa Majesté le roi du Portugal et des Algarves, etc. etc., Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, Sa Majesté le roi de Suède et de Norwège, etc. etc., Sa Majesté l'empereur des Ottomans,

« Voulant régler dans un esprit de bonne entente mutuelle les conditions les plus favorables au développement du commerce et de la civilisation dans certaines régions de l'Afrique et assurer à tous les peuples les avantages de la libre navigation sur les deux principaux fleuves africains qui se déversent dans l'Océan Atlantique; désireux, d'autre part, de prévenir les malentendus et les contestations que pourraient soulever à l'avenir les prises de possession nouvelles sur les côtes de l'Afrique, et préoccupés en même temps d'accroître le bien-être moral et matériel des populations indigènes, ont résolu, sur l'invitation qui leur a été adressée par le gouvernement impérial d'Allemagne, d'accord avec le gouvernement de la République française, de réunir à cette fin une conférence à Berlin, et ont désigné leurs plénipotentiaires... »

Suivent les noms des représentants des puissances participantes, parmi lesquels nous retrouvons les illustrations diplomatiques contemporaines : le prince de Bismarck et le comte de Hatzfeld pour l'Allemagne; le comte de Benomar pour l'Espagne; le baron Alphonse de Courcel pour la France, sir Edward Baldwin Malet pour l'Angleterre; le comte Édouard de Lannay pour l'Italie; le marquis de Penafiel pour le Portugal; le comte Kapnist pour la Russie; le baron de Bildt pour la Suède et la Norwège; MM. Kasson et Sanford pour les États-Unis.

La Belgique y était représentée par M. le comte Van der Straeten-Ponthoz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. l'empereur d'Allemagne, et par M. le baron Lambert, aujourd'hui ministre d'État, alors ministre plénipotentiaire et secrétaire général au ministère des affaires étrangères.

En outre, M. Émile Banning, directeur général au même département, l'un des secrétaires de la conférence géographique de Bruxelles en 1876, assistait les délégués en qualité de conseiller technique; MM. le comte de Lalaing et le baron Goffinet, attachés au cabinet du Roi, remplissaient les fonctions de secrétaires de la mission.

Parmi les conseillers techniques et les experts on remarquait surtout l'ex-agent supérieur de l'Association africaine, l'illustre Stanley, dont le concours avait été sollicité par la Conférence, et qui reçut de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, du prince de Bismarck, et des plénipotentiaires

internationaux des témoignages honorables de bienveillance et de sympathie.

Rappelons également que le rapport qui a servi de base à la discussion des conférenciers, fut l'œuvre de l'un des délégués belges : M. le baron Lambermont, qui fit voir, dans l'accomplissement de cette mission délicate, que la Belgique possède en lui, un citoyen d'un rare mérite, un diplomate des plus distingués, qui la représente dignement à l'extérieur.

Si, à notre grand regret, nous ne pouvons nous faire ici l'historiographe minutieux des séances des conférenciers, des conseillers techniques et des experts, en revanche le lecteur trouvera plus loin, sous forme d'Appendice, la « Déclaration relative à la liberté du commerce dans le bassin du Congo. »

Cet acte général de la Conférence de Berlin régleme l'État neutre et indépendant du Congo; aussi l'avons-nous reproduit en entier à la fin de l'ouvrage, nous gardant bien de mutiler cet important document par la plus petite analyse, par le moindre commentaire.

Le 23 février 1885 eut lieu l'avant-dernière séance de la Conférence de Berlin; elle fournit aux délégués des puissances l'occasion de manifester leur admiration et la sympathie de leurs gouvernements respectifs pour l'œuvre du Roi des Belges, et de formuler leurs vœux pour le succès complet de cette œuvre généreuse.

Avant d'arborder l'ordre du jour de cette séance, M. Busch, représentant de l'Allemagne, lut à l'assemblée qu'il présidait en l'absence de M. de Bismarck la lettre suivante, adressée à S. A. S. le prince président de la Conférence, par le colonel Strauch, président de l'Association internationale du Congo :

« Prince,

« L'Association internationale du Congo a successivement conclu avec les puissances représentées à la Conférence de Berlin (moins une : la Belgique) des traités qui, parmi leurs clauses, contiennent une disposition reconnaissant son pavillon comme celui d'un État ou d'un gouvernement ami. Les négociations engagées avec la dernière puissance aboutiront, tout permet de l'espérer, à une prochaine et favorable issue.

« Je me conforme aux intentions de S. M. le roi des Belges, agissant en qualité de fondateur de cette Association, en portant ce fait à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime.

« La réunion et les délibérations de l'éminente assemblée qui siège à Berlin sous votre haute présidence ont essentiellement contribué à hâter cet heureux résultat. La Conférence à laquelle j'ai le devoir de rendre

hommage, voudra bien, j'ose l'espérer, considérer l'avènement d'un pouvoir qui me donne la mission exclusive d'introduire la civilisation et le commerce au centre de l'Afrique, comme un gage de plus des fruits que doivent produire ses importants travaux. »

Après cette communication, les délégués de toutes les puissances ont pris tour à tour la parole, pour rendre hommage à l'auguste promoteur de l'œuvre de l'Afrique centrale.

Voici les paroles prononcées par le baron de Courcel, ambassadeur de la république française, délégué à la Conférence de Berlin.

« En qualité de représentant d'une puissance dont les possessions sont limitrophes de celles de l'État libre du Congo, je prends acte avec satisfaction de la démarche par laquelle cette Association nous notifie son entrée dans la vie internationale. J'é mets au nom de mon gouvernement le vœu que l'État du Congo, territorialement constitué aujourd'hui dans des limites précises, arrive bientôt à pourvoir d'une organisation gouvernementale régulière le vaste domaine qu'il est appelé à faire fructifier. Ses voisins seront les premiers à applaudir à ses progrès, car ils seront également les premiers à profiter du développement de sa prospérité et de toutes les garanties d'ordre, de sécurité et de bonne administration dont il entreprend de doter le centre de l'Afrique.

« Le nouvel État doit sa naissance aux aspirations généreuses, à l'initiative éclairée d'un prince entouré du respect de l'Europe. Il a été voué dès son berceau, à la pratique de toutes les libertés. Assuré du bon vouloir unanime des puissances qui se trouvent ici représentées, souhaitons-lui de remplir les destinées qui lui sont soumises sous la sage direction de son auguste fondateur, dont l'influence modératrice sera le plus précieux gage de son avenir. »

Sir Edward Baldwin Malet, s'est exprimé de son côté, comme suit :

« La part que le gouvernement de la reine Victoria a prise dans la reconnaissance du drapeau de l'Association comme celui d'un gouvernement ami, m'autorise à exprimer la satisfaction avec laquelle nous envisageons la constitution de ce nouvel État, due à l'initiative de S. M. le roi des Belges.

« Pendant de longues années, le roi Léopold II, dominé par une idée purement philanthropique, n'a rien épargné, ni efforts personnels, ni sacrifices pécuniaires de ce qui pouvait contribuer à la réalisation de son but.

« Cependant le monde, en général, regardait ces efforts d'un œil presque indifférent. Par ci, par là, Sa Majesté soulevait la sympathie, mais c'était

en quelque sorte plutôt de la sympathie de condoléance que celle de l'encouragement. On croyait que l'entreprise était au-dessus de ses forces, qu'elle était trop grande pour réussir. On voit maintenant que le Roi avait raison et que l'idée qu'il poursuivait n'était pas une utopie.

« Il l'a menée à bonne fin, non sans difficultés; mais ces difficultés mêmes ont rendu le succès d'autant plus éclatant. En rendant à Sa Majesté cet hommage de reconnaître tous les obstacles qu'Elle a surmontés, nous saluons l'État nouveau-né, avec la plus grande cordialité et nous exprimons un désir sincère de le voir fleurir et croître sous son égide. »

A la séance de clôture de la conférence, le 26 février, M. le prince de Bismarck, président, a chaleureusement remercié les plénipotentiaires et rappelé les grands mérites du roi Léopold II, à qui doit revenir incontestablement le titre de premier souverain de l'État libre du Congo.

La conférence de Berlin les délégués de quatorze puissances avaient donc, à cette date, limité conventionnellement et reconnu l'État neutre et indépendant du Congo.

Cet État devait dès lors songer à se constituer. La troisième phase de l'œuvre africaine du roi des Belges commençait.

La Belgique ne pouvait rester indifférente aux vœux des représentants des puissances désireuses de voir le sceptre de l'État nouveau confié aux mains de S. M. Léopold II. Mais, l'article 62 de la Constitution belge dit :

« Le Roi ne peut-être en même temps chef d'un autre État sans l'assentiment des deux Chambres. Aucune des deux Chambres ne peut délibérer sur cet objet, si deux tiers au moins des membres qui la composent ne sont présents, et la résolution n'est adoptée qu'autant qu'elle réunit au moins les deux tiers des suffrages. »

Une situation absolument neuve, un événement sans précédent dans l'histoire d'un État constitutionnel, allait donc surgir par le seul fait de l'adhésion de S. M. Léopold II aux vœux des puissances signataires de la conférence de Berlin.

La Belgique, à tort ou à raison, n'a jamais voulu de colonies. Pousse-t-elle la crainte des charges coloniales jusqu'à refuser une alliance, presque platonique, avec une immense colonie libre, qui sans lui imposer aucune charge, aucune responsabilité, lui offrirait de vastes et lucratifs débouchés, d'incalculables avantages économiques? Quel accueil ferait-elle à la demande de son roi, jaloux de conserver la gestion souveraine d'un État qu'il avait fondé, en consacrant une partie importante de sa fortune privée à missionner des expéditions de découvertes et de conquêtes

pacifiques, auxquelles avaient participé des officiers, des savants, des citoyens de tous les pays ?

La réponse à ces questions ne se fit pas longtemps attendre.

Dans la séance de la Chambre des représentants du 21 avril 1885, M. Beernaert, ministre des finances, agissant comme président du conseil, donna lecture de la communication suivante, adressée par le roi Léopold II à son conseil des ministres :

« Bruxelles, le 16 avril 1885.

« Messieurs,

« L'œuvre créée en Afrique par l'Association internationale du Congo a pris un grand développement. Un nouvel État se trouve fondé, ses limites sont déterminées et son pavillon est reconnu par presque toutes les puissances.

« Il reste à organiser sur les bords du Congo le gouvernement et l'administration.

« Les plénipotentiaires des nations représentées à la Conférence de Berlin se sont montrés favorables à l'œuvre entreprise, et depuis, les deux Chambres législatives, les principales villes du pays et un grand nombre de corps et d'associations importantes m'ont exprimé à ce sujet les sentiments les plus sympathiques.

« En présence de ces encouragements, je ne puis reculer devant la poursuite et l'achèvement d'une tâche à laquelle j'ai pris, en effet, une part importante, et puisque vous estimez comme moi, Messieurs, qu'elle peut être utile au pays, je vous prie de demander aux Chambres législatives l'assentiment qu'il m'est nécessaire.

« Les termes de l'article 62 de la Constitution caractérisent par eux-mêmes la situation qu'il s'agirait d'établir.

« Roi des Belges, je serais en même temps le souverain d'un autre État.

« Cet État serait indépendant comme la Belgique, et il jouirait, comme elle des bienfaits de la neutralité.

« Il aurait à suffire à ses besoins, et l'expérience, comme l'exemple des colonies voisines, m'autorise à affirmer qu'il disposerait des ressources nécessaires.

« Sa défense et sa police reposeraient sur des forces africaines commandées par des volontaires européens.

« Il n'y aurait donc entre la Belgique et l'État nouveau-né qu'un lien personnel. J'ai la conviction que cette union serait avantageuse pour le pays, sans pouvoir lui imposer des charges en aucun cas.

« Si mes espérances se réalisent, je me trouverai suffisamment récompensé de mes efforts. Le bien de la Belgique, vous le savez, Messieurs, est le but de toute ma vie.....

« Léopold. »

A la suite de cette lettre royale, le gouvernement, par l'organe de M. Beernaert, président du conseil des ministres, demandait à la Chambre de ratifier le désir du Roi, et d'autoriser Léopold II à être le Souverain de l'État fondé en Afrique par l'Association internationale du Congo.

Pendant la discussion du projet de loi, une des illustrations politiques de la Belgique, un des derniers survivants du Congrès national, M. le chanoine de Haerne, vénérable vieillard de 83 ans, donnait la note virile du débat en disant qu'en 1885, comme en 1831, un peu d'inconnu ne le faisait pas hésiter, et qu'il retrouvait sa foi et son enthousiasme d'autrefois devant la grande œuvre du Congo.

Entraînée par l'élan du généreux octogénaire, la Chambre votait à l'unanimité, moins une voix et une abstention, le projet de loi ainsi conçu :

« La Chambre des représentants,

« Vu l'article 62 de la Constitution,

« Décide,

« Sa Majesté Léopold II, roi des Belges, est autorisé à être le chef de l'État fondé en Afrique par l'Association internationale du Congo. »

« L'union entre la Belgique et le nouvel État du Congo sera exclusivement personnelle. »

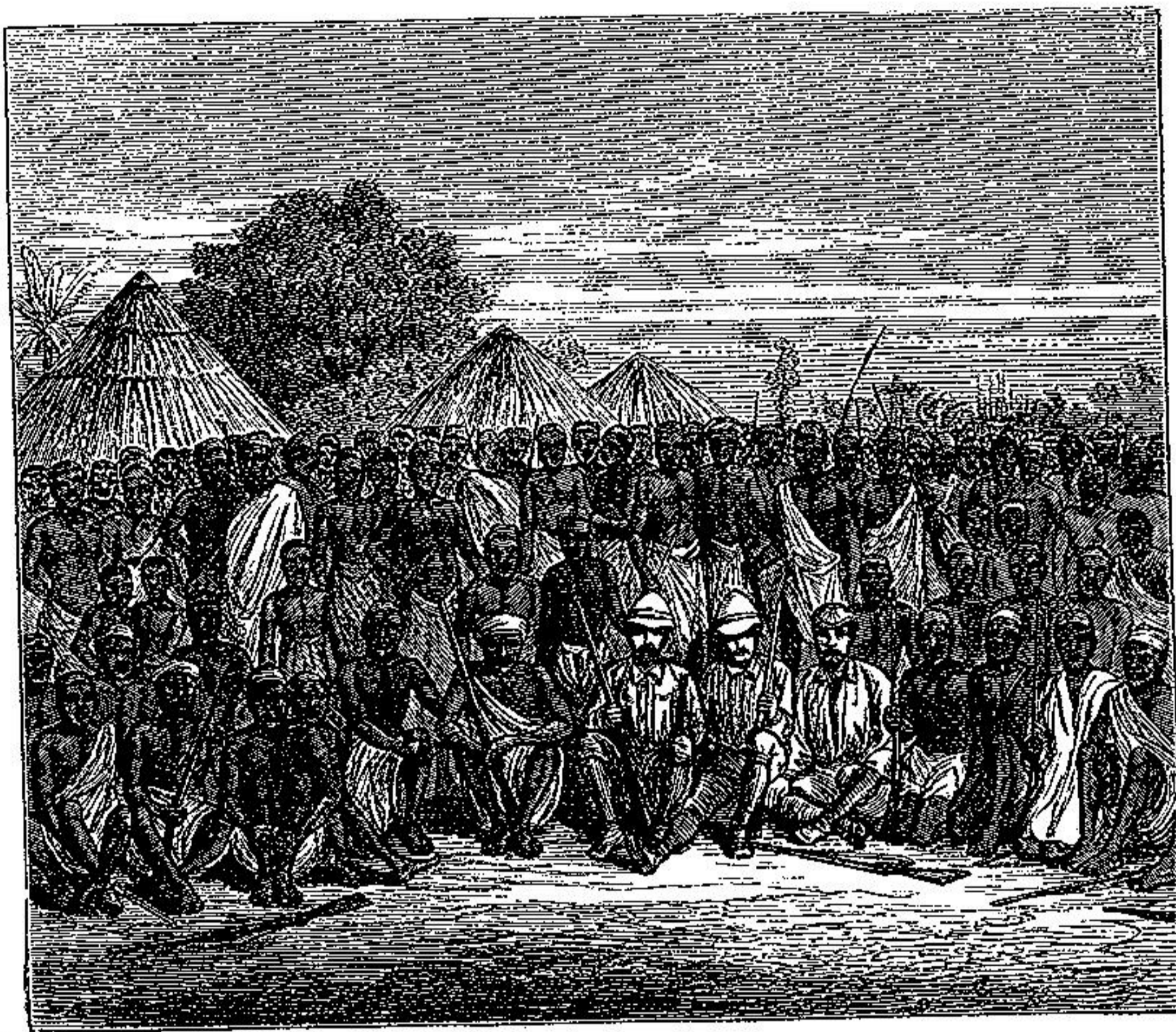
Désormais deux États, neutres et indépendants, se tendent la main à travers l'océan Atlantique : l'un en Europe, la Belgique, où sont des hommes intelligents qu'enflamme tout ce qui est grand, où sont des travailleurs que le chômage attriste, des audacieux que tente la fortune, des philanthropes qu'anime l'amour de l'humanité ; l'autre en Afrique, le Congo, qui offre des millions d'hectares de terres fertiles à cultiver, de riches gisements de fer, de cuivre à exploiter, du travail pour les bras valides et inoccupés, des productions animales et végétales de tout genre, des millions de créatures humaines à éclairer, à régénérer, à relever par la civilisation.

Le vote de la Chambre des représentants a été approuvé aussi bien en Europe qu'en Amérique. Partout on reconnaît que l'avènement de S. M. Léopold II au trône de l'État du Congo assure pour le présent et l'avenir la transformation et l'assomption morale des peuplades du centre africain.

La prudence des jurisconsultes, la fermeté et l'expérience des fonction-

naires qui seront appelés par notre sage monarque à administrer les populations si diverses du nouvel État contribueront aussi à hâter ce mouvement de transformation, dont l'industrie et le commerce seront les premiers à profiter.

La Belgique restera, selon l'expression de S. M. Léopold II, le quartier général de cet admirable mouvement civilisateur, et Bruxelles ne cessera



UNE EXPÉDITION.

pas d'être la résidence du Roi, tout en étant le siège du gouvernement du royaume africain *avec l'assentiment unanime du pays,*

Nous soulignons avec intention ces cinq derniers mots, car toutes les cités flamandes et wallonnes, représentés par leurs collègues de bourgmestres et d'échevins, ont adressé au roi Léopold II, souverain de l'État du Congo, des témoignages de reconnaissance et d'admiration.

Parmi ces adresses, nous n'en citerons qu'une, celle votée à l'unanimité par le conseil communal de la ville d'Anvers :

« Sire,

« La reconnaissance de l'État indépendant du Congo par toutes les puis-

sances représentées à la conférence de Berlin, est l'un des faits les plus marquants de l'histoire diplomatique moderne.

« Digne couronnement des efforts de votre Majesté, elle consacre d'une manière définitive les succès de l'Association africaine que Votre Majesté a fondée et dont elle a dirigé et soutenu les travaux avec une persévérance qui ne s'est laissée rebuter par aucun obstacle, qui n'a reculé devant aucun sacrifice.

« Accueilli d'abord avec l'indifférence ou l'incrédulité qui s'attache trop souvent aux entreprises hardies, l'œuvre de Votre Majesté triomphe aujourd'hui, et il n'est plus personne qui ne rende justice à la haute prévoyance et aux généreux mobiles qui l'ont inspirée.



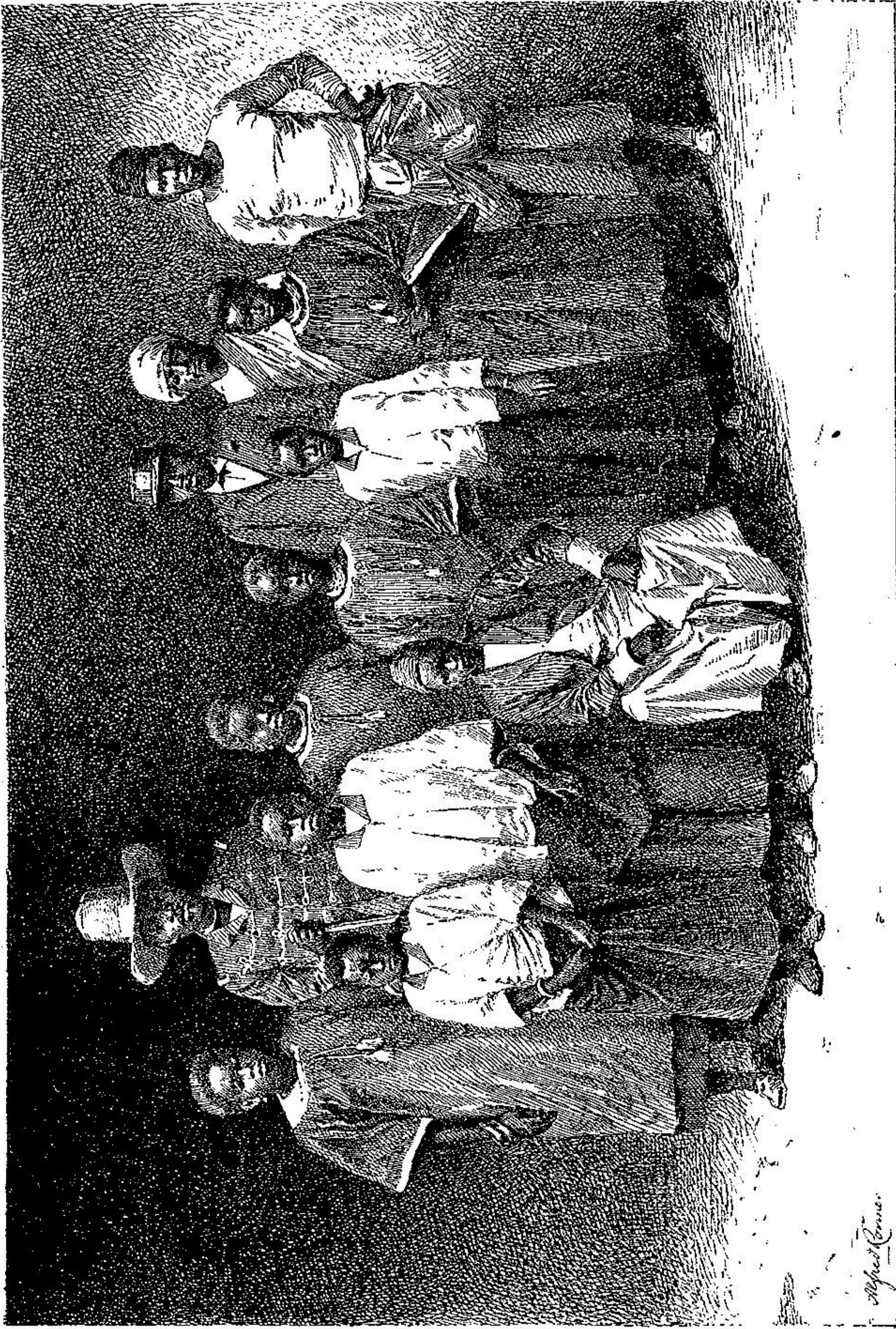
ACACIA GUMMI-ERA.

« Un immense domaine colonial pacifiquement conquis, un des plus grands fleuves du monde donnant accès au centre du commerce africain, ouvert à la navigation, la civilisation apportée à des populations déshéritées; de vastes débouchés ouverts à l'activité industrielle et commerciale, et industrielle, ces précieuses conquêtes placées sous la sauvegarde du droit international, le nouvel État assuré de la sympathie et du bon vouloir des puissances, la liberté de conscience et la liberté du commerce proclamées comme base de son organisation gouvernementale, voilà certes des résultats qui commandent l'admiration et qui justifient les hommages unanimes dont la généreuse et sage initiative de Votre Majesté a été l'objet.

« Cette initiative, l'humanité tout entière est appelée à en recueillir les fruits; mais il nous appartient de le dire, c'est avant tout à la nation belge à faire fructifier les efforts patriotiques de son Roi et le dévouement des Belges, hommes de cœur qui ont donné leur vie pour l'accomplissement de cette grande œuvre.

« Les rives du Congo ouvertes au commerce et à l'industrie offrent un champ magnifique à l'intelligence et à l'activité nationales.

« La ville d'Anvers, qui s'honore d'avoir manifesté ses vives sympathies pour l'œuvre de la civilisation africaine, qui apprécie hautement les avantages que le pays est appelé à en retirer au point de vue industriel et commercial, veut être aussi la première à offrir à Votre Majesté ses respec-

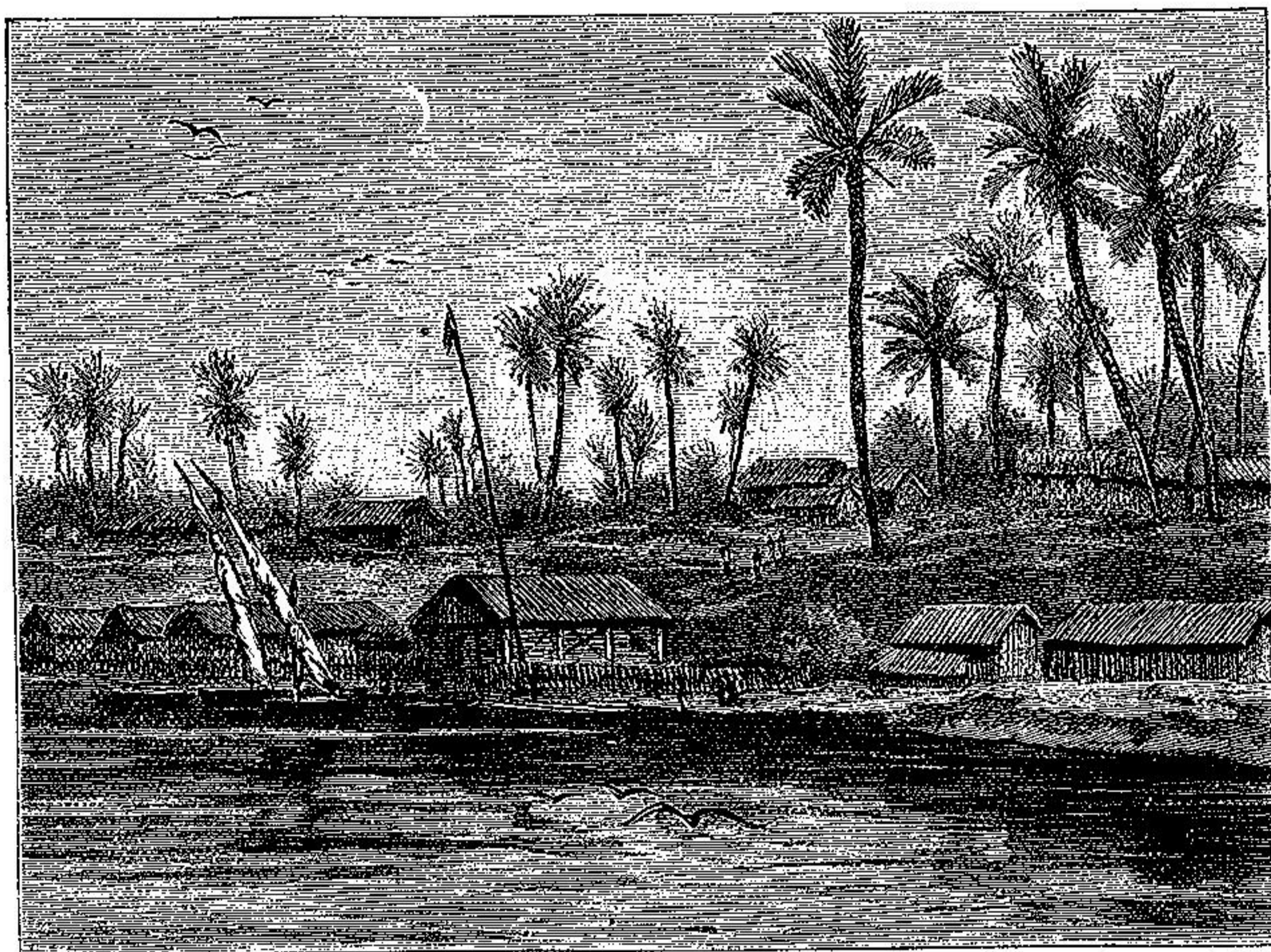


MASSALA ET SES COMPATRIOTES A L'EXPOSITION D'ANVERS.

tueuses félicitations pour le succès de son œuvre et l'hommage de sa profonde gratitude. »

Cette priorité de remerciements et de reconnaissance ambitionnée par notre grande cité maritime dans l'adresse qui précède revenait de droit à Anvers.

Anvers en effet est fort avantageusement situé pour le transit entre l'État du Congo et les nations du Nord de l'Europe; son port, l'un des plus



UNE FACTORERIE DU BAS CONGO

importants du monde, peut être facilement relié à celui de Banana par des services réguliers de steamers, et disputer à Liverpool le monopole de l'importation et de l'exportation sur le littoral occidental de l'Afrique.

Les négociants anversois, par leur concours actif et intelligent, vont faire entrer l'œuvre africaine dans une phase d'activité pratique. Ils savent que le territoire du haut Congo est très favorable à la culture des végétaux et des arbrisseaux dont les produits sont si recherchés en Europe : caféier, indigotier, cacaoyer, gommiers, arachides, palmiers à fruits et à graines oléagineuses, etc. Ils ne reculeront certainement pas devant des entreprises

de plantations destinées à étendre leur commerce maritime et à contrebalancer l'influence commerciale que les armateurs hollandais leur opposent depuis que les Indes néerlandaises sont devenues, sous l'impulsion progressive de nos voisins les Pays-Bas, des colonies riches et productives.

N'est-ce pas d'ailleurs un syndicat d'industriels et de commerçants anversois, qui, en conviant récemment les nations à une exposition universelle, a permis à l'État libre du Congo, d'entrer dans la vie active des peuples, de montrer, à côté des riches produits industriels mis en ligne par les deux mondes, des collections d'ethnographie et d'histoire naturelle, et d'offrir exhibition complète, de tous les articles d'exportation et d'importation en usage dans l'Afrique centrale ?

Grâce à cette exposition universelle si bien organisée à Anvers en 1885, la nation belge a pu constater qu'il lui importe de prendre part au mouvement commercial qui entraîne toutes les nations vers le continent africain.

Les nombreux visiteurs de cette grande exhibition, ont pu voir à leur aise, et sans fatigue, quelques notables indigènes de l'État libre du Congo, parmi lesquels se trouvait une Majesté-noire, le roi Massala, cette ancienne connaissance de Stanley et de nos compatriotes.

Ces nègres du Congo n'étaient pas la moindre des attractions qu'offrait le palais d'Anvers, et chacun était avide d'écouter les descriptions enthousiastes de Massala, de contempler longuement les jeunes enfants de ce monarque africain, de suivre des yeux tous leurs mouvements, surtout lorsqu'ils se livraient aux exercices chorégraphiques de leur pays. Les cadeaux pleuvaient littéralement autour d'eux après chacun de ces exercices.

Aussi, en quittant la Belgique, pour retourner dans leur lointaine patrie, Massala et ses compagnons emportèrent-ils outre une véritable cargaison des présents offerts par leurs amis d'Europe un souvenir ineffaçable de l'hospitalité cordiale et généreuse des municipalités de la ville d'Anvers, de la ville de Bruxelles et du palais de Laeken.

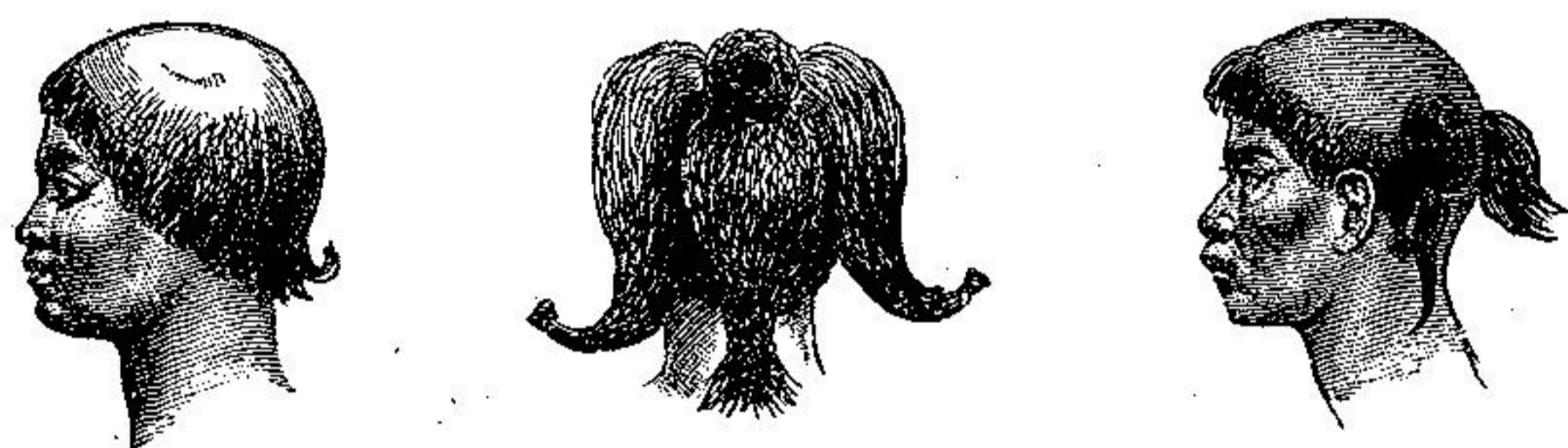
A leur retour, les compagnons de Massala montreront ces présents, tout le long du chemin, de Banana aux Stanley-Falls; ils diront, dans leur langage imagé, la charité, la courtoisie, l'affabilité des bons blancs de la Belgique, les éblouissements qu'ils ont éprouvés en traversant les grandes villes, les villages et les campagnes du pays merveilleux où prospèrent les sujets blancs de leur nouveau « Grand Roi ».

Le nom et la munificence de S. M. Léopold II, la grandeur et les richesses

de la patrie belge, les bienfaits de la civilisation et du travail ne seront plus pour les populations du centre africain des mots insignifiants, des contes faits à plaisir.

Le Roi Léopold II, souverain du Congo, la nation belge, la civilisation, ont dès à présent sur la terre d'Afrique, parmi les noirs, des amis, des avocats, des apôtres, des conteurs à la parole ardente, à l'imagination féconde, qui, transmettant leurs récits d'une génération à l'autre, contribueront, eux aussi, d'une manière efficace, à l'achèvement d'une œuvre qui se place au premier rang des entreprises humaines.

Vers le milieu du siècle prochain, l'État neutre et indépendant du Congo aura sa place au banquet de la civilisation. Sur les emplacements des stations ouvertes par nos compatriotes, des villes somptueuses auront sur les bords du Congo leurs débarcadères, leurs docks, leurs hôpitaux, leurs écoles, leurs hôtels, leurs églises et leurs temples: les zones marécageuses



COIFFURES DU HAUT CONGO.

seront assainies, les savanes et les halliers défrichés, les forêts vierges exploitées, les champs plantés ou ensemencés; des routes, des chemins de fer, remplaceront les pistes des nègres; des flottilles de steamers parcourront en tout sens les eaux du grand fleuve et de ses affluents; des lignes télégraphiques et téléphoniques transmettront les dépêches de Banana à Zanzibar; la population noire, éclairée et laborieuse, fraternisera avec la population blanche.

Et que ces lignes ne soient point taxées de rêve ou d'utopie. Cela doit être et cela sera, répondent tous les États civilisés, en deçà et au delà des mers.

Les enfants qui naissent à l'heure où paraîtra le troisième volume des *Belges dans l'Afrique centrale*, verront sur la place publique de l'une des cités africaines, à Vivi, à Léopoldville, à Iboko, aux Falls, n'importe, un imposant piédestal en granit que surmontera un bronze colossal, la statue de

Léopold II, roi des Belges et premier souverain du Congo.

Aux pieds du grand monarque le Lion de Belgique reposera dans une attitude fière et calme. De chaque côté du socle colossal, à droite et à gauche, deux autres statues rappelleront les deux immortels pionniers du Congo :

Henri Moreland Stanley,
Edmond Hanssens.

